

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mai 2009

L'an deux mille neuf, le 20 mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

Nombre de conseillers : 29

Date d'affichage : 11 mai 2009

Date de la convocation : 11 mai 2009

PRÉSENTS : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mmes MEYRAT, JOURNÉ-LHÉRISSON, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, TOVO, Mmes ACCARY, LABADIE, LASSORT, FAVARD, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, M. BAUDY, Mme PERINET, M. BOUDON, Mme RAMOND, MM. GAMBART, ROUX.

POUVOIRS : M. GÉRAUD à Mme LEBEAU - M. JOSEPH à M. LUNARDI - Mme MANDEIX à Mme JOURNÉ-LHÉRISSON - Mme TRUILHE à Mme ACCARY - Mme MANSE à Mme RAMOND.

ABSENTS : MM. LAFUENTE, VOLCÉNO, KHERCHARCHE

Madame LABADIE Annie a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance. Avant de passer à l'ordre du jour, il rappelle les animations du mois de mai :

✧ Un mois de mai qui est un mois d'animations, nombreuses et variées sur la commune et c'est l'occasion de saluer tous ceux qui par, leurs initiatives et notamment dans les associations, contribuent à l'animation de notre commune et d'une certaine façon à la qualité de vie qu'on y trouve. Je voudrais accorder une mention spéciale au comité des fêtes de Boé village qui a organisé il y a 15 jours les fêtes du village. Je voudrais saluer nos clubs sportifs en soulignant, je crois que l'on ne le fait jamais assez, la fonction éducative, éducatrice des clubs sportifs, saluer les dirigeants, les entraîneurs et les bénévoles. Cela a été une excellente saison pour les clubs sportifs de Basket, des Archers, de Taekwondo, de Judo, de Rugby et Football aussi avec la qualification du RCBB pour les 16èmes finales du championnat de France et l'EBBE dont les équipes 1 et 2 montent, l'équipe 1 étant aussi en finale de la coupe du Lot-et-Garonne, sans oublier les tournois de l'Ascension qui réunissent plus d'un millier de jeunes à Cancelles.

Je remercie aussi tous les participants, élus et administrés, à la sortie vélo qui a permis de visiter la commune et notamment la glacière située vers le Château St Marcel.

Les comptes rendus du 9 Février et du 23 mars ont été adoptés.

Rapport n° 01 : Délégation de fonction à Monsieur le Maire en application des articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. – Rapporteur : Françoise Lebeau

n'appartient pas encore à la mairie. Je voudrais savoir auprès de qui il y avait des négociations de lancées et comment cela allait se passer.

☞ *M. Dézalos* : prenez ce schéma de localisation pour rien d'autre qu'une localisation. Après on verra de quelle façon, à partir du projet que Ciliopée, on pourrait bâtir là-dessus. Si la commission des personnes âgées n'a pas été réunie, c'est tout simplement que nous sommes dans l'urgence, les commissions concernées pourront apporter leur contribution là-dessus. S'agissant de la servitude, ce terrain débouche sur la rue des Ormes au moyen d'un terrain qui n'appartient pas à la commune. La commune dispose d'une servitude de passage, et nous sommes en négociation avec le propriétaire du terrain. Nous avons convenu et même précisé le prix de cession, c'est en cours, l'affaire est devant le notaire. Il se trouve que le propriétaire est aussi celui qui projetait d'acheter le terrain que nous proposons de préempter. De toute façon, on a les moyens de désenclaver ce terrain. Je ne veux pas m'avancer sur un nombre de logements et nous en déciderons tous ensemble, car il faudra trouver un point d'équilibre. S'agissant des personnes susceptibles d'aller dans ces logements, cela n'a pas de valeur statistique forcément pertinente mais nous avons deux cas bien précis qui seraient éligibles pour ces logements sociaux. Cela ne justifie pas de bâtir un projet, mais c'est une demande réelle, il faudra nous adopter au besoin. Aujourd'hui, il faut nous prononcer dans l'urgence, sur cette DIA et en sachant que l'opérateur social, Ciliopée, considère que c'est une opportunité très intéressante.

☞ *M. Boudon* : au niveau de l'accès, il n'est pas totalement enclavé puisque nous pouvons passer par le parking de la Maison du Temps Libre. Il y a donc une possibilité d'y accéder.

☞ *M. Dézalos* : il y a effectivement la servitude à côté. Il existe un chemin enherbé qui est normalement l'accès naturel. Nous sommes propriétaires du parking de la maison du temps libre que l'on pourrait aménager à ce niveau. Je me suis mis en relation avec le propriétaire du terrain avant de délibérer et il ne voit aucune objection à notre demande.

☞ *M. Esterlé* : aujourd'hui on ne rentre pas dans le détail, il y a une opportunité qui se présente et il se trouve que ce terrain est contigu à notre propriété. On la saisit ou pas. Ensuite il faudra réfléchir à un aménagement d'ensemble, et s'agissant des personnes âgées on pourra intégrer la commission des personnes âgées à ce projet.

A l'unanimité, le conseil, autorise monsieur le maire à exercer au nom de la commune le droit de préemption et à signer tous documents y afférents.

☞ *M. Dézalos* : sachez que la loi SRU (solidarité renouvellement urbain) dans son article 55 fait obligation aux communes de + 5000 habitants d'avoir 20 % de logements sociaux sur l'ensemble des résidences principales. Quelle est notre situation aujourd'hui ? Nous avons à ce jour 230 logements sociaux, qu'il faut rapporter à un nombre de résidences principales qui est autour de 2060, c'est-à-dire 11,2 % au lieu de 20 % prévus par la loi. Nous avons un retard d'environ 180 logements sociaux et nous disposons de 15 à 20 ans pour nous mettre à niveau. Vous allez me dire que nous avons du temps, mais en attendant on nous applique des pénalités. La loi SRU prévoit des pénalités et M. Le Préfet peut même les majorer si la commune fait preuve de mauvaise volonté ou si elle n'a pas de projet. Ces pénalités sont annuellement de l'ordre de 33000 € qui sont versés à la communauté d'agglomération. Elles servent à prendre des initiatives pour le logement social au niveau de l'agglomération. Mais indépendamment des pénalités, chacun a des obligations, chaque collectivité a l'obligation d'apporter des réponses aux besoins de logements sociaux, de logements conventionnés, qui existent dans ce pays. Par conséquent, je pense qu'il faut que nous soyons volontaristes là-dessus pour combler le déficit qui est le nôtre. Si nous disposons de 15 à 20 ans pour aller au 20 %, en revanche l'Etat sur la base du programme local de l'habitat de l'agglomération établit des programmes triennaux avec des objectifs triennaux. Par exemple pour la période 2005 à 2007, nous devions réaliser 21 logements sociaux, et nous en avons réalisés 15 sur 21, sur cette petite période on a un retard de 6. Pour la période qui vient de 2008, 2009, 2010, nous devons réaliser 22 + les 6 de la période précédente, c'est-à-dire 28. On peut s'engager là-dessus, il y a des projets qui sont de nature à répondre au besoin de rééquilibrage de logements sociaux. Nous avons des projets importants mais qui se situent à long et moyen termes, je pense au projet de l'éco-quartier de St Marcel et à la zone Marot. Quels sont les projets qui sont plus proches de nous et qui vont nous permettre sur cette période d'amorcer le rattrapage ? Le projet dont

on vient de parler, on peut présumer qu'une quinzaine de logements à caractère social peuvent être pris en considération. Nous avons aussi un projet sur lequel nous avançons avec les propriétaires que j'ai réunis déjà deux fois et que je rencontrerai à nouveau avec les services et Roland Esterlé. Ce projet situé, à Lascarrérottes, porte sur environ 8 à 10 hectares avec possibilité de faire quelques logements. Il s'agirait de faire une opération mixte, équilibrée, là encore Ciliopée est intéressé pour faire des propositions. Il serait envisagé de faire une vingtaine de logements sociaux. Cela nécessitera le moment venu des modifications au point de vue urbanisme. Il faut le faire avec toutes les précautions d'équilibre. Un autre projet important que je vais soumettre à l'examen de vos commissions et notamment la commission urbanisme et la commission sociale, je veux parler de l'installation potentielle de la communauté d'Emmaüs à Boé. Tout cela se porte avec la communauté d'agglomération, Emmaüs souhaiterait pouvoir installer des ateliers de tri et de recyclage à proximité de la déchetterie avec des logements pour les compagnons. C'est un programme de 25 logements considérés comme sociaux. Ce projet, on prendra le temps de l'examiner, d'en reparler. Personnellement, je pense, a priori, que c'est un projet qui a du sens et qui peut parfaitement trouver sa place à cet endroit.

Trois projets qui sont de nature à permettre de remplir nos obligations d'ici la fin du mandat. Je voulais vous donner ces informations.

☞ **M. Roux** : Nous nous associons pleinement à votre démarche.

☞ **M. Dézalos** : Je me réjouis de votre adhésion

Rapport n° 02 : Modification du Plan d'Occupation des sols (POS) – Zone UY « Brimont » - Rapporteur : Roland Esterlé

Par délibération n°93-2008 du 1^{er} décembre 2008, le conseil municipal a décidé de modifier le règlement de la zone UY du plan d'occupation des sols (POS) de la ville de Boé.

Cette modification avait pour objet de permettre la construction, par la Communauté d'Agglomération d'Agen (CAA), d'une aire d'accueil des gens du voyage au lieu dit Brimont (commune de Boé) parcelles AT 30 et AZ 67.

Les zones UY sont des zones destinées aux activités industrielles, de services et bureaux, artisanales et commerciales.

La nouvelle rédaction de l'article était la suivante :

ARTICLE UY 1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES

1. Sont notamment admises les occupations et les utilisations du sol ci-après sous réserve de l'application des dispositions de l'article UY1-2 et de l'article UY 2 ci-après:

1.1. L

1.1. Les constructions à usage :

- d'habitations destinées au logement des personnes dont la présence est nécessaire pour assurer la direction, la surveillance ou le gardiennage des établissements.

- d'hôtellerie et de restauration

- de services et de bureaux de commerce et d'artisanat

- d'entrepôts commerciaux

- de stationnement

- d'équipement collectif ou public, notamment à usage sportif, de détente, de loisirs

- d'accueil des gens du voyage, conforme à la loi du 5 juillet 2000 (nouvelle mention)

L'enquête publique s'est déroulée du 9 février au 9 mars 2009 à la mairie de Boé. Monsieur Blanchard, commissaire enquêteur, nous a fait part de ses conclusions et de son avis favorable pour la modification du POS telle que présentée ci-dessus.

En conséquence, chers collègues, je vous demande de bien vouloir entériner la nouvelle rédaction de l'article UY1.

.....

Par 22 voix pour et 4 abstentions, le conseil entérine la nouvelle rédaction de l'article UY1 telle qu'elle est définie ci-dessus.

Rapport n° 03: Acquisition immeuble 3 Rue de la Mairie - Rapporteur : Arnaud Boudon

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension de la mairie de Boé explicité dans la délibération n° 82-2007 du 13 novembre 2007 et de l'opportunité que représente la proximité de l'immeuble cité en objet, des locaux actuels de la mairie.

La parcelle visée BI 87 a une surface de 125 m² en nature de jardin et la parcelle BI 88 d'une surface de 119 m² est partiellement occupée par un immeuble à usage d'habitation.

Malgré les démarches de négociations entreprises avec les différents propriétaires, une entente sur une cession à l'amiable n'a pu aboutir, l'un des propriétaires ayant déclaré formellement qu'il ne céderait pas les terrains dans les conditions proposées par la mairie de Boé.

En conséquence, le conseil municipal avait autorisé le maire à procéder à l'acquisition des dites parcelles par voie d'expropriation.

Un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique comprenant les pièces exigées par l'article R.11.3 du code de l'expropriation a été initié en décembre 2007 auprès de la Préfecture de Lot-et-Garonne, ainsi qu'une nouvelle estimation des domaines et une information aux notaires en mars 2008.

Par courrier du 1^{er} décembre 2008, l'un des membres de l'indivision nous a fait connaître son accord pour procéder à la vente de l'immeuble sus visé sur la base de la nouvelle estimation des domaines à savoir 50 895 €

Afin que le notaire de l'indivision puisse procéder à la rédaction de l'acte de vente de la propriété,

Il convient que le conseil municipal donne un avis favorable à l'acquisition de ce bien au prix de 50 895€ et autorise monsieur le maire à signer tous documents afférents et dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2009.

Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

.....

☞ **M. Roux** : une précision sur la rédaction du texte vous notez qu'à l'origine vous aviez l'accord de tous les indivisaires à l'exception d'un, ensuite vous notez qu'un des membres de l'indivision a donné son accord, a-t-il parlé au nom de tout le monde ?

☞ **M. Dézalos** : effectivement, c'est au nom de l'indivision, c'est la fille qui s'exprime au nom de l'indivision car le fils est sous tutelle.

Le conseil, par 22 voix pour et 4 voix contre, donne un avis favorable à l'acquisition de ce bien au prix de 50 895 € et autorise monsieur le maire à signer tous documents afférents.

Rapport n° 04 : Dissimulation des réseaux aériens France Télécom – commande au SDEE 47 – Rapporteur : Daniel Lunardi

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de la liaison routière Beauregard/RD813, la communauté d'agglomération sollicite la ville de Boé pour engager dans les

☞ **Mme Favard** : Mme Ramond, je suis surprise que vous soyez contre alors qu'en commission vous étiez tout à fait pour.

☞ **Mme Ramond** : parle hors micro

Mme Favard : Est-ce que vous avez entendu la dernière phrase de M. Panteix : si des familles ont des difficultés, elles sont prises en charge par le CCAS. C'est 5 € pour l'année.

☞ **M. Panteix** : Mme Ramond, en commission nous en avons longuement débattu, vous étiez d'accord à l'unanimité. On peut respecter les votes. Mais ce qui me gêne en soi c'est que tout est passé en commission et ce n'est pas la première fois que Mme Ramond est d'accord en commission et vote contre après. Je ne fais qu'un constat.

Je rappelle que nous sommes dans l'obligation de demander une participation aux familles, c'est la loi.

☞ **M. Roux** : je souhaite revenir sur ce qui vient de se produire et que je trouve assez discourtois. Je pense que dans des commissions il m'est arrivé d'entendre un certain discours et des votes contraires au moment du conseil. Je ne suis pas persuadé qu'il faille le faire remarquer. Vous avez souhaité le faire, on en prend bonne note.

☞ **Mme Favard** : Excusez-moi, mais je ne comprends plus. En commission vous êtes d'accord et 15 jours après, vous votez contre.

☞ **M. Roux** : Il n'y a pas de gravité, en termes de compréhension que cela soit Chantal ou vous-même vous êtes suffisamment libres pour en échanger en dehors du conseil. Je répète que cela n'est pas très sympa d'avoir ce genre de remarques.

☞ **M. Esterlé** : cela s'appelle un vote politique, ce n'est pas compliqué. Elle vote pour en commission, après ils ont décidé politiquement de voter contre.

☞ **M. Roux** : puisque vous faites un retour en arrière en termes de vote politique, ceci n'est pas un vote politique. On peut avoir des avis différents des vôtres, on n'a pas voté contre mais vous comprendrez qu'en cette période de crise on trouve dommage que la loi oblige à faire payer. Ce serait vous qui auriez imposé cette augmentation on aurait voté contre. On n'est pas d'accord avec la loi et on trouve que c'est injuste. Par rapport au vote politique et concernant Mme Favard, vous me permettrez de revenir sur la station biométrique où certaines personnes avaient des réserves, plus que des réserves et ont voté pour, je n'irai pas plus loin. Je ne lance pas la polémique, je vous demande simplement un peu de respect.

☞ **M. Dézalos** : chacun s'est exprimé. Permettez-moi, et je m'adresse à tous les conseillers municipaux, permettez-moi de dire que gérer une commune c'est faire preuve d'esprit de responsabilité. On ne peut pas d'un côté dire que les dépenses sont trop importantes et appliquer la gratuité totale. Il y a les nécessités de la gestion, il y a de bons équilibres à trouver. En matière de politique jeunesse, politique scolaire, nous appliquons la gratuité, et si ce n'est pas la gratuité, nous appliquons des tarifs extrêmement modiques. Quand les personnes sont en difficultés, le CCAS intervient, nous avons une politique sociale à mon avis qui n'ouvre pas de contestations. Mais je dis aussi que nous avons la responsabilité de bien gérer la commune et d'encaisser des recettes qui doivent l'être, avec responsabilité. On ne peut pas dire d'un côté tout doit être gratuit et par ailleurs se plaindre que les impôts sont élevés ou que les ressources sont rares. Nous sommes élus pour être des gens responsables au service de notre commune.

Rapport n° 06: Clôture Budgets Annexes – Résidence du bourg et Lotissement de Bory – Rapporteur : Odile Favard

Après avoir établi, en 2006, les bilans des budgets annexes « Résidence du bourg » et « Lotissement de Bory », et réalisé l'ensemble des écritures comptables, il est nécessaire de délibérer afin de formaliser cette clôture.

glacière, en effet il serait temps de sécuriser le site, de le protéger afin de pouvoir l'exploiter ultérieurement. Je crois que vous avez dans les cartons des projets à venir, l'exploitation du site.

☞ **M. Dézalos** : pour revenir sur la glacière, il se trouve que nous avons effectivement sécurisé l'entrée et en particulier le dessus du dôme de la glacière car il y avait des risques que des enfants puissent passer à travers et pour éviter des dégradations supplémentaires. S'agissant de l'allée des cèdres je vous demanderai de faire vos propositions là-dessus.

☞ **M. Roux** : je crois que nous avons l'habitude éventuellement d'envoyer des motions et nous l'avons fait pour l'Etat, pour d'autres collectivités. Serait-il envisageable de dire à nos collègues de Castelculier que nous ne souhaitons pas que l'allée de cèdres soit coupée, en toute modestie.

☞ **M. Dézalos** : je ne sais pas si votre proposition est celle-ci : c'est-à-dire de demander au conseil municipal de voter une motion contre un projet que porterait la municipalité de Castelculier. Je me permets de vous dire que c'est une proposition un peu hasardeuse, un peu délicate. Pourquoi ? En l'état actuel des choses, les intentions de la commune de Castelculier ne sont pas formalisées et puis ensuite nos collègues seraient évidemment en droit de trouver votre proposition pour le moins inamicale. Nous n'avons pas pour habitude de nous immiscer dans les affaires municipales des autres communes. Ceci étant, si vous souhaitez proposer une motion, vous m'adressez un texte et au prochain bureau je soumettrai votre motion si votre intention est de partir en guerre contre la commune de Castelculier. Sur le fond, je voudrais rappeler que nous sommes, la commune de Boé, la municipalité, les habitants de Boé très attachés au château St Marcel, à ce site remarquable et que cet attachement nous ne nous contentons pas de l'affirmer verbalement mais nous le prouvons. Nous l'avons prouvé il y a quelques années quand nous avons préempté 20 hectares autour du château pour éviter que ne soit construit un lotissement très dense qui aurait complètement défiguré le site. C'est sur ces 20 hectares que nous travaillons sur le projet de l'éco-quartier et que je regrette de dire que je ne vous sens pas particulièrement enthousiasme sur cet éco-quartier que nous proposons de bâtir ensemble. Je souhaite que vous puissiez adhérer à ce projet, le porter de nature à valoriser ce site. J'ajoute, comme preuve de notre attachement au site que lors du dernier mandat, en 2001 très exactement, nous avons fait aménager le bassin, aménager l'arborétum qui se situent entre le château et le canal et que ces deux opérations ont changé la physionomie du château. Ces deux aménagements ont véritablement mis en valeur le château. Soyons prudents par rapport à ce que nous faisons, par rapport à nos collègues de Castelculier. M. ALBANI sait qu'il est important que cette allée de cèdres ne soit pas défigurée, mais de là à voter une motion, je me permets de dire que je suis extrêmement prudent.

☞ **M. Esterlé** : je vais intervenir sur un plan plus technique, le compte rendu de la réunion, à laquelle participait le secrétaire général de la Préfecture, le maire de Castelculier, le propriétaire des lieux, M. Albani, l'architecte des bâtiments de France, l'inspectrice générale de la DIREN (en aparté elle nous a adressé des félicitations sur la glacière et son entretien) et un responsable « Arbres » de l'ONF. Sur un plan technique, ce responsable « arbres » de l'ONF nous a fait part que le passage entre les cèdres ne porterait pas de préjudice aux arbres à la condition qu'il n'y est pas de fouilles, pas de creusement pour faire un passage en enrobé, cela porterait préjudice aux arbres. Le passage préconisé serait superficiel, en castine. Le deuxième point, cette allée de cèdres est unique effectivement en Lot –et Garonne par le fait que cette rangée d'arbres a une ramification sur son côté gauche qui est un deuxième tronc et tout cela dans un même alignement. J'ai appris par la paysagiste au niveau de St Marcel, que cela avait appartenu à la famille de Montesquieu et qu'il y avait encore les traces d'un jardin de l'époque qui était contraire à ceux que nous réalisons habituellement, de type à la Française. C'est un jardin sinueux et là aussi, j'ai reçu également des félicitations parce que l'arboretum et la pièce d'eau que nous avons réalisés respectent ce type de jardin d'autrefois. Sur le plan juridique, la commune de Castelculier qui a choisi l'option toute économique, on peut le comprendre aussi avec la RD 813 qui a entraîné une plus value foncière, a également créé des zones d'activités qui sont séparées par l'allée de cèdres. Elle est propriétaire d'une bande de 20 mètres sur 18 et elle a créé des ZAC où il est prévu une liaison entre la petite zone d'activités artisanales existante et le centre Leclerc. La mairie de Castelculier a vendu des terrains pour un tissu commercial sur le côté gauche de l'allée, pourquoi ? Parce qu'ils seront bordés par la future rocade, mais ces terrains sont vendus sous la condition qu'ils puissent accéder depuis le Centre Leclerc ou depuis la zone par l'allée de cèdres. Sur le plan juridique il y a eu une enquête publique, les services de l'Etat ne se sont pas manifestés, la

commune de Boé interrogée n'avait pas à se manifester. La situation est assez complexe parce que les services de l'Etat par le biais de l'architecte des bâtiments de France et de la DIREN dit : on va porter un gros préjudice à l'environnement du château de St Marcel et le maire de Castelculier dit qu'il risque d'avoir des recours de la part des propriétaires des terrains. La situation n'est pas arrêtée. Une rencontre doit avoir lieu à nouveau en Préfecture entre le maire de Castelculier et le secrétaire général de la préfecture pour trouver un compromis. En ce qui concerne la commune de Boé, je rejoins l'avis du Maire. Par contre, j'ai expliqué que la commune de Boé avait une position qui tenait compte de l'environnement du château, avait une position écologique puisqu'elle a préempté des terrains il y a quelques années pour éviter que des promoteurs s'emparent du site et réalisent des lotissements. On a pris cette position et aujourd'hui on développe un petit projet de logements, on réfléchit sur un parc d'activités d'agglomération avec une ferme pédagogique, des jeux, des jardins. Notre position est à l'opposé de la position de Castelculier

☞ **M. Dézalos** : nous souhaitons que le bon sens prévale et qu'une solution soit trouvée afin de préserver cette allée de cèdres. Sur la proposition de faire une motion, personnellement je ne suis pas sur cette position.

☞ **M. Roux** : quand vous parlez d'ingérence, je suis d'accord avec vous. On n'a pas à s'ingérer dans les affaires de Castelculier. La différence, c'est que la décision du conseil municipal de Castelculier va influencer sur un site hautement important pour la commune de Boé c'est là la différence. Moi, si le maire de Castelculier veut faire passer le bulldozer et faire une quatre voies, il en rendra compte à ces électeurs. Là, en l'occurrence en tant que Boétien, en tant que personne qui aime l'histoire de Boé, j'estime que c'est dangereux et c'est pour cela que j'interviens ce soir et encore en toute modestie car nous n'avons pas de leçon de morale à donner à personne. On a un site de première classe et il serait bien de travailler de pair. Deuxième point, quand vous parliez de l'éco-quartier que nous étions réticent, je n'ai pas bien compris. Je vous rassure l'éco-quartier, on en avait parlé lors des élections municipales, donc tout projet d'éco quartier constructif du moment qu'il est de bon sens, de bon financement, retiendra notre vote positif. Si malheureusement l'éco-quartier venait à ne pas voir le jour, n'y voyez surtout pas la trace de l'opposition, cela ne sera pas de notre faute.

☞ **M. Dézalos** : j'en suis ravi et j'espère en effet que cet éco-quartier recevra l'approbation de tous parce qu'il est de nature à faire quelque chose d'intelligent. Pour le reste nous sommes tous très attachés à ce château et nous souhaitons que l'allée soit maintenue dans l'état où elle est aujourd'hui. Ce qui n'était pas le cas, il y a quelques années où il était malheureusement question de couper les arbres. Ce qui est le plus contestable, ce serait en effet d'adopter une méthode de relations avec la commune voisine de Castelculier tout à fait inamicale. Mais libre à vous si vous souhaitez faire une motion.

☞ **M. Roux** : le principe même de l'amitié c'est de pouvoir se dire les choses en face et en toute franchise, et de dire quand on a un intérêt de la commune notamment historique, on peut le dire franchement et librement à une commune voisine et amie jusqu'à présent.

☞ **M. Dézalos** : on peut parfaitement le dire et je donnerai notre sentiment au maire de Castelculier, mais voter une motion c'est autre chose.

☞ **M. Boudon** : ... de par les écrits que l'on a pu lire et qui ont été envoyés à tous les Boétiens on a pu voir que nous étions très amis ! Puisque encore une fois, on peut voir le manque de cohérence lorsque vous êtes dans nos commissions et certains écrits quelque peu erronés que vous avez distribués à tous les électeurs et même pas aux personnes du conseil municipal.

☞ **M. Dézalos** : je crois qu'il y a confusion, lorsque M. Roux parlait d'amis, il s'agissait des relations entre les deux communes.

☞ **M. Roux** : je ne comprends pas M. Boudon, votre intervention je voudrais bien que vous nous l'explicitiez, je vous demande de la reprendre et de l'explicitier.

☞ **M. Dézalos** : vous avez entendu ce que M. Boudon vous a dit, si vous avez quelque chose à dire, dites-le, M. Roux.

☞ **M. Roux** : Je n'ai pas compris le sens de la question ou de l'interrogation de M. Boudon, si vous monsieur le maire vous l'avez compris.....

☞ **M. Dézalos** : je n'ai pas l'intention de me livrer à cet exercice de polémique.

☞ **M. Roux** : je crois au contraire que l'on a essayé d'être positif en particulier en fin de séance et on se fait attaquer sur une question que l'on ne comprend pas.

☞ **M. Dézalos** : est-ce qu'Arnaud Boudon veut rajouter quelque chose à ce qu'il a dit, sinon on met un terme à la séance.

Plusieurs interventions....

☞ **M. Roux** : je vous redis nous sommes prêts à nous expliquer de tout ce que vous voulez auprès des Boétiens et collègues municipaux, mais explicitez- nous la question.

☞ **M. Dézalos** : personne ne vous a posé de question, il y a une observation qui a été faite par un collègue, c'est tout.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Annie LABADIE

Christian DÉZALOS